



Procédure pour une demande d'inscription des **Nouveaux** élèves pour l'année 2012-2013

CETTE PROCÉDURE S'ADRESSE UNIQUEMENT AUX FAMILLES N'AYANT PAS D'ENFANT DÉJÀ INSCRITS.

DATES	PROCÉDURE POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES
Du 15 au 22 décembre 2011 de 8h à 14h	- Retrait des dossiers à l'accueil ou du site internet www.ndn.edu.lb - Dépôt des candidatures complètes au secrétariat du collège ou par mail à l'adresse inscriptions@ndn.edu.lb .
Du 9 au 13 janvier 2012	- La date et l'heure du rendez-vous pour un entretien avec la famille seront envoyées par mail et par SMS. <i>Ce rendez-vous ne peut, en aucun cas, être ajourné.</i>
Du 16 au 20 janvier 2012	- Rencontres avec les familles. Les parents sont priés d'être un quart d'heure à l'avance <u>accompagnés de l'enfant.</u>
Lundi 13 février 2012	- Réponses aux demandes d'inscriptions envoyées par mail et SMS
Du 14 février au 2 mars 2012	- Confirmation de la demande d'inscription et règlement des droits d'ouverture de dossier, soit la somme de 1 500 000L.L.
<u>Lundi 5 mars 2012</u>	<u>TOUTE DEMANDE NON CONFIRMÉE SERA ANNULÉE</u>
<i>A remettre entre le 17 et le 30 avril 2012</i>	<u>Pour les élèves de CP à Terminale :</u> Photocopie du bulletin du 2 nd trimestre de l'année scolaire en cours (2011-2012) Remise <u>impérative</u> , au secrétariat du Collège, des documents exigés par les autorités libanaises :
<i>Avant le 10 juillet 2012</i>	- Pour les élèves venant de l'étranger : Équivalence délivrée par le Ministère de l'Éducation Nationale libanais. - Pour les élèves voulant être dispensés des examens officiels libanais : Dispense officielle délivrée par le Ministère de l'Éducation Nationale libanais. - Pour les élèves venant d'un établissement libanais : Attestation de scolarité délivrée par l'établissement d'origine, légalisée par le Ministère de l'Éducation Nationale libanais. - Pour les élèves entrant en 2 ^{de} : Photocopie du Brevet libanais.

Pour entrer:

- En **Petite section**, l'enfant doit être né en **2009**
- En **Moyenne section**, l'enfant doit être né en **2008**
- En **Grande section**, l'enfant doit être né en **2007**